



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

18^e séance plénière

Samedi 16 septembre 2000, à 10 heures
New York

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Allocution de M. Laisenia Qarase, Premier Ministre et Ministre de la réconciliation et de l'unité nationales de la République des Fidji

M. Laisenia Qarase, Premier Ministre et Ministre de la réconciliation et de l'unité nationales de la République des Fidji, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre de la réconciliation et de l'unité nationales de la République des Fidji, M. Laisenia Qarase, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Qarase (Fidji) (*parle en anglais*) : Je vous transmets les salutations du peuple des îles Fidji.

En leur nom, je vous transmets également, Monsieur le Président, nos chaleureuses félicitations, ainsi que la promesse de soutien de ma délégation, et de coopération au succès de la présente session.

Au Secrétaire général, je tiens à exprimer la sincère gratitude du peuple des Fidji pour tout ce que la famille des Nations Unies accomplit quotidiennement aux quatre coins du monde pour soulager ceux qui sont dans le besoin et pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement.

Je saisis également cette occasion pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre voisin et ami proche, Tuvalu, dernier Membre à être admis à l'ONU. Les Fidji sont particulièrement fières de voir flotter le drapeau de ce très important pays insulaire du Pacifique à côté de ceux des 188 autres Membres de l'ONU. Nous espérons voir entrer à l'ONU beaucoup d'autres États insulaires du Pacifique.

C'est au nom de l'Administration intérimaire des Fidji, dont notre Président m'a confié la direction, que je m'adresse aujourd'hui à l'Assemblée.

Suite au coup d'État survenu dans mon pays le 19 mai dernier, et de la crise politique qui s'en est suivie, l'Administration intérimaire que je représente s'est attelée à deux tâches très importantes dans le délai de deux ans que nous nous sommes fixé.

Premièrement, nous devons rétablir la démocratie constitutionnelle aux Fidji et, deuxièmement, nous devons jeter les bases d'un retour à une croissance soutenue et à l'expansion par un accroissement des investissements.

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier tous les gouvernements qui nous ont manifesté leur sympathie et leur compréhension, qui reconnaissent les complexités de la situation des Fidji, société pluriethnique et pluriculturelle, et qui acceptent de voir que des solutions à la crise politique actuelle peuvent être élaborées

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

aux Fidji même, par la population des Fidji elle-même, sans aucune ingérence d'aucune forme.

Avec la fin de la guerre froide et de la division bipolaire qu'elle avait créée dans l'ordre mondial, il semblerait qu'une nouvelle forme d'impérialisme soit apparue, avec son frère jumeau, le néocolonialisme. Et, comme si l'influence et l'impact corrosifs de la culture de consommation et de matérialisme de masse qu'ils représentent ne suffisaient pas, la propagation de cette nouvelle forme de domination est maintenant relayée par les puristes des démocraties libérales, au nom de la bonne gouvernance, des droits de l'homme, de la responsabilité et de la transparence. En soi, ces critères généraux sont importants pour assurer l'intégrité du système de gouvernement d'un pays et le traitement juste et équitable des citoyens de ce pays, mais ce qui est préoccupant, c'est qu'ils nous demandent d'appliquer ces normes et ces valeurs de la démocratie libérale suivant leurs propres normes strictes, sans tenir compte des particularismes de chaque pays ou de la complexité de leur situation.

Nous craignons que certains des principes fondamentaux sur lesquels a été fondée il y a 55 ans cette organisation mondiale sans équivalent soient aujourd'hui violés ou en perte de vitesse : les principes de respect de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État indépendant.

Nous sommes bien conscients de ce que le monde d'aujourd'hui est étroitement interdépendant et que nous faisons tous partie de la même communauté humaine, en tant qu'enfants d'un seul Créateur divin. Nous devons donc être soucieux les uns des autres, être soucieux de notre bien-être commun et des normes élémentaires communes en matière de droits et libertés fondamentales.

Cela ne donne pas pour autant le droit à un pays d'imposer à d'autres pays ses propres critères de gouvernance démocratique et de ce qu'il perçoit ou considère comme juste et acceptable.

Si, dans chacun de nos propres pays, nous estimons généralement qu'un comportement civilisé entre citoyens ne peut que se fonder sur le respect mutuel, la compréhension mutuelle et une volonté d'entraide, comment se fait-il que certains pays aujourd'hui imaginent que ces règles de comportement civilisé et respectueux qui prévalent à l'intérieur d'un pays ne s'appliquent pas à leurs propres relations avec les au-

tres membres de la communauté internationale des nations?

Je soulève cette question non seulement parce que nous nous devons, ici à l'ONU, rester vigilants face à cette tendance préoccupante, mais aussi pour rappeler aux amis et aux voisins de mon propre pays que ce ne sont pas les discours politiques véhéments, les sanctions intelligentes et les menaces de sanctions supplémentaires qui nous aideront vraiment à régler rapidement et à l'amiable notre situation politique. C'est même l'inverse. Ils n'ont servi jusqu'à présent qu'à durcir les positions d'une communauté contre l'autre. Je lance donc un appel aux Membres de l'ONU pour qu'ils fassent preuve de plus de compréhension et d'ouverture face aux complexités de la situation des Fidji.

Nous sommes un pays aux communautés et aux cultures multiples, qui toutes ont contribué au développement des Fidji. Nous nous sommes tous acceptés comme citoyens et comme communautés, et les Fidji sont notre patrie permanente à tous.

Mais nous avons également nos particularismes, qui influent directement sur les relations entre les diverses communautés de notre société.

Sur une population totale de quelque 800 000 habitants, 52 % sont des Fidjiens autochtones et des Rotumans, dont la population croît au rythme de 1,8 % par an. Le second groupe ethnique principal est constitué par notre communauté indienne, qui représente 43 % de la population, mais dont le faible taux de natalité et l'émigration font baisser le nombre de 0,3 % chaque année. Les autres communautés présentes aux Fidji sont les Européens, les Chinois et les insulaires du Pacifique.

L'ethnicité n'est qu'un des critères distinctifs aux Fidji. Un autre critère est la propriété foncière. Les Fidjiens autochtones et les Rotumans possèdent, en vertu de la coutume, 84 % de toutes les terres aux Fidji. Les meilleures sont en général louées à diverses fins (logements, commerces et agriculture); et plus de 60 % des locataires font partie de la communauté indienne. La plupart des baux agricoles servent à la culture de la canne à sucre et plus de 75 % sont détenus par des Indiens, dont la plupart vivent sur ces terres à bail depuis trois générations.

Dans les zones urbaines, la situation est inversée : la majorité des propriétaires immobiliers, des chefs

d'entreprise, des professions libérales et des salariés des non-Fidjiens, surtout des Indiens.

Pour ce qui est de la religion, plus de 57 % de la population – c'est-à-dire la majorité des Fidjiens autochtones et des Rotumans, ainsi que des autres communautés minoritaires – sont en grande majorité chrétiens. Les 43 % restants, en revanche, qui constituent la communauté indienne, sont en grande majorité hindous, musulmans ou professent d'autres religions.

Il y a, ensuite, notre culture et nos systèmes de valeurs. Les Fidjiens autochtones et les Rotumans ont une structure sociale hiérarchisée. Les chefs traditionnels héréditaires et le reste de la population ont chacun une place et un rôle précis dans la société et sont liés les uns aux autres par des obligations réciproques de loyauté, d'obéissance, de partage et d'entraide. Les Fidjiens tiennent à leurs droits démocratiques en tant qu'individus mais, considérés en tant que communauté, ils connaissent leur place dans leur société traditionnelle.

Dans nos communautés indiennes et autres communautés, on est beaucoup plus individualiste. Chacun est donc pleinement conscient des droits et libertés individuels, du droit à l'égalité, de l'importance de l'éducation, du succès dans la vie professionnelle et de la sécurité des droits relatifs à la propriété, et y attache plus de prix.

Nous vivons tous ensemble côte à côte aux Fidji, pourtant nous restons à l'écart les uns des autres, séparés par notre ethnicité, notre religion, nos différences culturelles et nos systèmes de valeurs. Nous communiquons les uns avec les autres, non dans la langue de nos communautés, mais en anglais. En ce qui concerne nos niveaux de vie moyens, bien que les Fidjiens autochtones et les Rotumans possèdent 84 % des terres aux Fidji, ils ont en général le revenu familial le plus bas et sont loin derrière les autres communautés dans presque tous les domaines, dans une économie de marché en rapide expansion.

J'ai expliqué tout cela afin de mettre en lumière la nature délicate et sensible de notre société multiethnique et multiculturelle aux Fidji. Le noeud de notre crise politique est que les Fidjiens autochtones et les Rotumans se sentent menacés par certaines politiques mises en place par la direction allogène du Gouvernement populaire de coalition, à la suite de sa victoire décisive lors des élections nationales de mai 1999. C'est cette peur et cette anxiété devant l'avenir, aux-

quelles ils sont confrontés en tant qu'unique communauté autochtone fidjienne et rotumane d'un peu plus de 420 000 membres, qui ont conduit aux manifestations de masse et finalement au coup d'État du 19 mai dernier. Elles se sont manifestées aussi sous l'aspect de pillage des magasins, de destruction de biens et de menaces à l'encontre des personnes et des familles. Malheureusement, et tragiquement, les victimes étaient en général des membres de notre communauté indienne.

C'est dans cette grave situation où la loi et l'ordre continuaient de se détériorer que les forces militaires fidjiennes ont répondu à la demande faite par notre police de prendre le contrôle direct de l'ordre public et de protéger la population civile. Pour leur faciliter la tâche, les forces militaires fidjiennes ont abrogé le 29 mai la Constitution de 1997.

Toutefois, en tant qu'Administration intérimaire civile, nous avons remplacé l'armée au pouvoir et, comme je l'ai déclaré, nous sommes fermement engagés à ce que Fidji retrouve sa démocratie parlementaire constitutionnelle. Nous avons l'intention de promulguer une nouvelle constitution en août de l'année prochaine. Les élections générales suivront dans un délai de 12 mois. La nouvelle constitution devra être mise sur pied par une commission constitutionnelle qui sera nommée au début du mois prochain. Elle sera représentative de toutes les communautés et organisera de larges consultations à travers le pays; ce qui donnera au grand public bien des occasions de donner son avis et ses recommandations sur la nouvelle constitution.

Je dois aussi mentionner la récente initiative que j'ai prise pour résoudre la crise interethnique aux Fidji, à savoir l'établissement d'un Ministère de la réconciliation et de l'unité nationales, ainsi que d'un Conseil pour la réconciliation et l'unité nationales. J'espère sincèrement que le Conseil rapprochera les représentants des différentes communautés de notre société riche et multiculturelle, ainsi que les représentants des divers secteurs de la communauté dans son ensemble, y compris le patronat, les syndicats et la société civile, afin d'ouvrir un débat et de faire des recommandations sur les différentes manières de promouvoir une plus grande compréhension et coopération entre les communautés.

Ce dont nous avons pris conscience, c'est que cela ne suffit pas de concentrer notre attention sur la constitution comme cadre dans lequel nos diverses communautés devront vivre ensemble dans la paix et

l'harmonie. Nous devons faire davantage. Nous devons construire et renforcer les fondements de notre vie commune dans tous les aspects de nos existences, au sein de notre société multiethnique et multiculturelle. Nous réalisons de notables progrès dans le domaine de l'éducation. Des propositions sont actuellement à l'étude pour élargir le programme des écoles et introduire l'étude obligatoire de la langue et de la culture fidjiennes, ainsi que de l'histoire et de la géographie des ethnies des Fidji. Nous devons également encourager et promouvoir les échanges sociaux et la cohésion au niveau des quartiers et des communautés. Plus important, j'espère sincèrement que le Conseil pour la réconciliation et l'unité nationales parviendra à un consensus sur la politique nationale et le partage du pouvoir aux Fidji. Je crois sincèrement que le fondement le plus solide de l'unité fidjienne réside dans un esprit de concessions mutuelles, de justice et d'équité pour tous, ainsi que de responsabilité les uns envers les autres.

Très récemment, l'Organisation des Nations Unies a lancé une Décennie, de janvier 1995 à décembre 2004, sur le thème « Populations autochtones : un nouveau partenariat » dans le but d'établir des relations nouvelles, fondées sur le respect et la compréhension mutuels entre les populations autochtones, les États et l'Organisation des Nations Unies. Dans le contexte des Fidji, ce que nous espérons construire est un nouveau partenariat entre les communautés des Fidjiens autochtones et Rotumans et les autres communautés, comme base de notre vie commune au sein de notre société multiethnique et multiculturelle du XXI^e siècle.

J'assure de nouveau la communauté internationale que, dans les deux années de notre Administration transitoire, nous rendrons aux Fidji sa démocratie constitutionnelle. Une nouvelle constitution répondra aux préoccupations des Fidjiens autochtones et des Rotumans pour leur avenir. Dans le même temps, toutefois, elle protégera et garantira l'égalité des droits fondamentaux ainsi que les libertés de tous les citoyens et groupes, sans distinction d'appartenance ethnique, de religion, de culture, de sexe ou de statut économique et social.

En effet, en ma qualité de Premier Ministre par intérim de l'Administration transitoire fidjienne, je me suis engagé à édifier une Fidji unifiée, avec une société multiethnique et multiculturelle au sein de laquelle les différentes communautés vivront ensemble dans la paix, l'harmonie et la prospérité, où les aspirations des

Fidjiens et des Rotumans seront comblées et leurs intérêts souverains protégés, et où la mise à disposition d'importants services sociaux, notamment l'éducation et la santé, à toutes nos communautés sera une priorité, de sorte que la qualité et le niveau de vie de toute la population s'améliorera progressivement.

Les Fidji louent et appuient le rapport Brahimi (A/55/305) sur le maintien de la paix. Il s'agit d'un rapport paru en temps opportun et soigneusement pesé qui, s'il est suivi d'application, augmentera la capacité de l'Organisation des Nations Unies de remplir ses tâches de maintien de la paix. En ce qui concerne la participation régulière des Fidji aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, j'ai le plaisir de confirmer notre réponse favorable à la requête du Secrétaire général concernant l'augmentation de notre contingent au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. À cet égard, je loue les efforts de tous ceux qui ont participé au processus de paix au Moyen-Orient. Les Fidji espèrent sincèrement que ces négociations seront couronnées de succès, en vue de résoudre des divergences de longue date et d'instaurer une paix à long terme dans la région.

Nous, aux Fidji, avons été très favorablement impressionnés par les faits nouveaux positifs intervenus sur la péninsule coréenne, avec le rapprochement progressif du Sud et du Nord. Nous formulons l'espoir que le même esprit de bonne volonté et d'empressement à ouvrir le dialogue s'étendra au grand pays de la Chine, entre la République populaire de Chine et Taiwan. S'agissant du très important pays du Japon, je réaffirme le soutien des Fidji à l'admission du Japon au Conseil de sécurité, à titre de membre permanent.

Le rapport du Secrétaire général (A/54/2000), « Nous, les peuples », a inspiré la communauté entière des Nations Unies par sa vision d'un avenir plus humain et holistique pour nos enfants et notre monde. Nous convenons entièrement que l'Organisation des Nations Unies devrait se concentrer non seulement sur les relations bilatérales et multilatérales entre les États, mais de plus en plus sur le bien-être et le développement des peuples du monde.

Une fois encore, je vous transmets mes félicitations, Monsieur le Président, et vous souhaite une Assemblée du millénaire couronnée de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite remercier le Premier Ministre et Ministre de la réconciliation et de l'unité

nationales de la République des Fidji pour la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Laisenia Qarase, Premier Ministre et Ministre de la réconciliation et de l'unité nationales de la République des Fidji, est escorté de la tribune.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jan Kavan, Ministre des affaires étrangères de la République tchèque.

M. Kavan (République tchèque) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, et vous souhaiter un plein succès dans cette fonction importante. Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur namibien, le Ministre Theo-Ben Gurirab, pour le travail et les efforts qu'il a investis, avec le sens de ses responsabilités, dans les activités de l'ONU tout au long de l'année et, en particulier, pour le rôle qu'il a joué dans la préparation du Sommet du millénaire.

Permettez-moi également de profiter de cette occasion pour saluer l'admission de Tuvalu au sein de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit là d'une expression supplémentaire de l'ouverture et du caractère universel de l'Organisation.

Le Sommet du millénaire a permis de soulever des idées intéressantes et stimulantes à l'échelle des possibilités énormes qu'offre l'expérience de la population de toute la planète, idées formulées par les plus hauts représentants des États Membres. Le Sommet, réunion la plus représentative jamais organisée, nous a offert une chance unique de réexaminer toutes les facettes des défis auxquels le monde est confronté au seuil du nouveau millénaire. Les résultats positifs inattendus du Sommet sont généralement appréciés et approuvés. Toutefois, la mise en oeuvre des 32 dispositions de la Déclaration du millénaire, ainsi que de la résolution 1318 (2000) du Conseil de sécurité, qui est sans précédent, ne sera pas facile, peu coûteuse ou rapidement réalisable.

Le début des années 90 a été caractérisé par un optimisme et de grandes attentes quant à la possibilité de régler les problèmes à long terme liés à l'ère du communisme dans le monde, à l'avènement de la démocratie et à l'importance accordée au respect des droits de l'homme universels. Cet optimisme a fait naître des attentes qui étaient parfois irréalistes.

Durant la deuxième moitié de la décennie, il s'est avéré impossible de répondre à ces attentes. La nature complexe des problèmes, les difficultés de trouver des solutions durables, et des crises internes et externes ont montré assez clairement quelles sont les limites et les possibilités de la communauté internationale, et l'Organisation des Nations Unies n'a pas fait exception. La désillusion et le désenchantement ont parfois entraîné la défense d'intérêts utilitaires et particuliers d'autre type, ce qui a beaucoup diminué les sentiments d'appartenance et de solidarité.

Les habitants de la planète, qui souffrent des ravages de la guerre, de la pauvreté, des catastrophes et d'autres formes d'oppression, s'attendent à ce que nous passions à l'action aujourd'hui même.

Pouvons-nous répondre à ces attentes? J'espère, et je crois sincèrement, que nous le pouvons. Nous n'avons plus le temps de dévaluer encore davantage le sens des mots développement, sécurité, coopération et solidarité. Nous ne pouvons plus abuser de la confiance et de la patience de tant de personnes. S'il continue d'être impossible pour nos diplomates de parvenir à un compromis et à un consensus, il sera d'autant plus difficile d'y arriver pour les États et les entités au sein de chaque pays.

On s'attend à ce que l'Organisation des Nations Unies soit en mesure de prouver sa capacité de s'adapter rapidement et de mener à bien des réformes internes, surtout en ce qui concerne le Conseil de sécurité. Le Conseil doit refléter la réalité d'aujourd'hui et non pas celle d'il y a 50 ans. Seul un Conseil de sécurité véritablement représentatif et efficace sera en mesure de surmonter sa faiblesse actuelle, qui est parfois voilée par des formules grandiloquentes mais vides de sens. Si aucune solution n'est trouvée maintenant, après le Sommet du millénaire, l'ONU risque de perdre sa crédibilité, et son influence sur de nombreux processus qui sont en train de façonner le monde sera réduite de beaucoup. Je pense ici surtout aux processus qui sont regroupés sous ce que nous entendons par « mondialisation ».

La mondialisation ne s'arrête pas à la 42e Rue. Elle se rue tout autour du monde avec la force d'un typhon, accumulant de la vitesse à mesure qu'on y ajoute sans cesse de nouvelles découvertes dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Toutefois, la mondialisation est un phénomène beaucoup plus vaste que la simple normalisa-

tion des règlements relatifs à la circulation, des systèmes de télévision ou des bananes. La mondialisation recouvre le développement et la sécurité humaine, aussi bien que la pauvreté et la peur. Mais elle englobe aussi la pensée humaine. Si elle n'intègre pas la solidarité et la justice sociale, elle continuera de diviser le monde entre gagnants et perdants, comme l'a mentionné, du haut de cette tribune, le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, Joschka Fischer. L'ONU peut prêter son aide sur cette question. Si elle échoue, elle sera coupable de n'avoir pas saisi cette occasion cruciale de redevenir une Organisation hautement respectée, capable de s'attaquer aux problèmes mondiaux les plus importants. Nous devons trouver la volonté politique et les moyens d'y parvenir.

Je voudrais maintenant m'arrêter sur le thème du maintien de la paix. Ce que j'ai dit au sujet de l'optimisme immense et du désenchantement qui l'a suivi s'applique tout autant à ce thème. Je suis convaincu qu'il n'est pas possible de trouver des solutions durables aux conflits autrement que par des moyens pacifiques et par des négociations entre toutes les parties concernées. Le maintien de la paix demeure un instrument clef dont dispose la communauté internationale, puisqu'il établit la paix et la coexistence pacifique entre les nations.

Nous nous félicitons que la priorité ait été accordée au maintien de la paix la semaine dernière. Les séances du Sommet du millénaire, avec le rapport de M. Brahimi, offrent une occasion unique de renforcer la capacité de l'ONU de mener à bien des opérations de maintien de la paix. Nos promesses d'augmenter l'efficacité de l'ONU lorsqu'elle s'attaque aux conflits, quel qu'en soit le stade – de la prévention au règlement et à la consolidation de la paix après le conflit – doivent être contraignantes pour la communauté internationale dès le moment où elle les a approuvées la semaine dernière.

Les intentions de grande portée mais réalistes qui ont été annoncées ici cette semaine, de cette tribune, par le Ministre Védrine au nom de l'Union européenne répondent donc à nos attentes concernant la mise en application des recommandations faites lors du Sommet du millénaire, et traduisent notre foi inébranlable dans le potentiel de l'ONU.

Toute réforme de l'ONU ne saurait être complète sans une réforme de son organe central : le Conseil de sécurité. Son rôle est irremplaçable. Le processus de

prise de décisions doit correspondre non seulement à un changement dans la nature des crises actuelles, mais aussi au caractère nécessairement global de leurs solutions. L'augmentation de la capacité effective d'action du Secrétariat de l'ONU, par le biais de la réorganisation de son Département des opérations de maintien de la paix, et une coopération et une coordination plus étroites avec les structures régionales font partie intégrante du processus. Nous devons trouver des façons d'agir rapidement, promptement et efficacement.

La position de la République tchèque face à la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU a été exprimée à plusieurs reprises, et nous l'attestons par notre participation active, notamment au Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale et au « Groupe des 10 ». Malheureusement, les délibérations concernant la réforme du Conseil de sécurité sont encore loin de porter fruit, car elles sont paralysées par les intérêts particuliers de plusieurs États. Avec le nouveau millénaire, il nous faut un Conseil de sécurité nouveau, élargi et plus représentatif, avec de préférence cinq nouveaux membres permanents issus des pays développés et en développement et davantage de sièges non permanents. Nous devons tous prendre à coeur l'appel lancé dans la Déclaration du millénaire, qui nous invite à redoubler d'efforts à cette fin.

Qu'il s'agisse des programmes ou du maintien de la paix, l'ONU, dans ce nouveau millénaire, aura besoin d'un système de financement durable et équitable. À cet égard, nous sommes disposés à coopérer activement aux débats sur les modifications à apporter au barème des quotes-parts, tant pour le budget ordinaire que pour le budget des opérations de maintien de la paix. Nous félicitons les pays qui se sont déclarés prêts à accepter d'autres responsabilités financières en passant volontairement de la catégorie C à la catégorie B dans le barème des quotes-parts affectées aux opérations de maintien de la paix.

La République tchèque s'est engagée de plein gré à rester dans la catégorie B, mais cela ne règle pas le problème. Il faut établir d'urgence un nouveau barème. Toutefois, les négociations sur cette question ne devraient pas donner lieu à des discussions interminables au sujet des anciennes dettes en suspens. Tous les arriérés devraient être réglés avant l'adoption d'un nouveau barème plus équitable.

La commémoration aujourd'hui du massacre tragique de Srebrenica en Bosnie m'amène à évoquer la

question des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du génocide. L'objectif de la communauté internationale est de réaliser la paix, mais une paix durable exige la justice. À cet égard, les Tribunaux pénaux internationaux créés par le Conseil de sécurité revêtent la plus haute importance. En plus de punir les criminels, ces tribunaux ont une autre fonction très importante; ils doivent établir la culpabilité personnelle dans des affaires de droit pénal et rejeter la notion de culpabilité collective. Ces tribunaux ont également un important rôle de dissuasion pour ceux qui penseraient accéder aisément au pouvoir en passant sur les corps des innocents. La République tchèque apprécie donc au plus haut point le travail réalisé par les Tribunaux pénaux internationaux qui enquêtent sur les crimes commis en ex-Yougoslavie et au Rwanda et appuie l'idée de créer des organes analogues pour punir les crimes commis au Cambodge et en Sierra Leone.

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a intensifié ses activités l'an dernier pour transférer à La Haye les criminels de guerre qui portent une plus lourde responsabilité dans les crimes qui ont été commis. Certains criminels de guerre ont été traduits en justice mais leurs dirigeants politiques et militaires sont toujours en liberté. Les événements récents ont cependant démontré que les dirigeants eux-mêmes ne sont pas à l'abri de la juridiction internationale. Cette évolution trouve sa meilleure illustration dans les efforts que fait actuellement la communauté internationale pour créer une Cour pénale internationale, en faveur de laquelle la plupart des États Membres ont voté à Rome en 1988.

La création d'une Cour pénale internationale opérationnelle, une institution qui pourrait jouer un rôle important pour promouvoir le principe de la justice au niveau des relations internationales et créer un système de protection des droits de l'homme plus efficace, est l'une des priorités de la politique étrangère de la République tchèque en matière de droit international. Mon pays prend actuellement toutes les mesures nécessaires pour ratifier le Statut de Rome le plus tôt possible.

L'évolution récente du droit international est directement liée à la question des droits de l'homme. Je pense que l'engagement de l'ONU à appuyer le droit de tout individu à mener une existence digne, à l'abri du danger, doit devenir le centre de l'attention de tous les États Membres de l'ONU. Le processus long et souvent douloureux qui consiste à assurer le respect des droits de l'homme dans le monde entier, suite à

l'expérience terrible de l'holocauste, a créé un nouveau concept des droits fondamentaux universels. L'ONU joue un rôle clef dans la mise en oeuvre de ce concept.

Néanmoins, je pense qu'il serait erroné d'appliquer notre vision contemporaine des droits de la personne aux événements qui se sont produits il y a longtemps. Au cours de ces dix dernières années, la communauté internationale a prouvé clairement qu'elle n'accepte plus les atteintes aux droits de l'homme et qu'elle est prête à défendre le principe de la sécurité personnelle des êtres humains au détriment même du concept bien établi de la souveraineté nationale. Accepter les limites d'une souveraineté absolue au nom des droits de l'homme est un des principes politiques et moraux qui constituent le fondement même des valeurs de l'ONU. Comme je l'ai dit l'année dernière ici même, nous préférons que toute action susceptible d'empiéter sur la souveraineté des États Membres soit légitimée par un mandat en bonne et due forme de l'ONU. Le respect des droits de l'homme n'est pas chose acquise mais c'est un phénomène en progression. Cependant, ne jugeons pas l'histoire d'après les normes actuelles.

La protection des droits de la personne est un des principes fondamentaux de la politique étrangère tchèque. Comparés à d'autres pactes internationaux, ceux qui ont trait aux droits de l'homme ont un statut privilégié dans la législation tchèque. Je suis heureux de pouvoir annoncer ici qu'à l'occasion du Sommet du millénaire, la République tchèque a signé le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés. Tous les efforts devraient être faits pour compléter le protocole se rapportant à la Convention contre la torture. La République tchèque a également apporté une contribution active à la préparation de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme. Je pense que la décision prise cette année par la Commission des droits de l'homme de nommer un rapporteur spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme aidera à ériger le mécanisme nécessaire pour assurer la mise en oeuvre de cette Déclaration.

Le dernier des points de caractère plus général sur lesquels je voudrais appeler l'attention est la question des sanctions. Je ne pense pas nécessairement aux embargos sur les armes. La République tchèque estime que ces instruments sont à même de réduire l'intensité des conflits, elle appuie donc les embargos et les respecte sans aucune réserve. Un problème se pose cepen-

dant quant à l'efficacité et à l'impact des sanctions économiques de portée générale. Ces 10 dernières années ont fourni d'amples preuves qu'à Cuba, en Iraq et en Yougoslavie, pour ne citer que ces trois exemples, ces sanctions économiques globales déclarées de manière unilatérale ou multilatérale n'ont pas atteint leur objectif.

Il y a peu de chances que ceux qui sont mal nourris, isolés et malades se soulèvent contre une élite dirigeante qui pourra toujours éviter qu'elle-même ou ses fidèles partisans subissent les effets des sanctions. Par conséquent, on peut encore moins s'attendre à des changements de comportement de la part des dirigeants.

La mondialisation croissante, l'interdépendance économique et les échanges d'informations dans le monde entier influent et modifient l'efficacité des sanctions. C'est pourquoi la République tchèque préfère le recours à des sanctions « intelligentes » visant les représentants officiels d'un État qui refusent de respecter le droit international. À mon avis, ces sanctions devraient comporter une interdiction de délivrer des visas d'entrée et prévoir le gel d'avoirs à l'étranger. Je pense qu'il serait en particulier à la fois utile et commode d'intégrer la question des sanctions dans le cadre de l'examen du maintien de la paix. La République tchèque estime qu'une démarche analogue – notamment la désignation d'un groupe d'experts sur cette question et l'examen ultérieur d'un rapport élaboré par ce groupe – contribuerait grandement à améliorer les efforts que nous déployons ensemble pour réaliser la paix et assurer la sécurité en punissant les coupables et non les victimes.

Je voudrais expliquer comment la République tchèque envisage certaines questions d'une grande actualité en matière de politique internationale.

Nous croyons qu'augmenter les capacités de défense pour se protéger contre une attaque potentielle est une mesure légitime pour tout gouvernement. Dans le cas de la Défense antimissile nationale, toutefois, il s'agit d'un concept sur lequel on se pose beaucoup de questions. À notre avis, la sécurité, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, est complète et intégrale – c'est quelque chose que l'on ne saurait développer au détriment d'autres partenaires.

La République tchèque estime que la voie menant à un monde plus sûr passe principalement par la poursuite du processus de désarmement et la non-

prolifération des armes de destruction massive, pour parvenir en fin de compte à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous appuyons l'avis selon lequel un processus de désarmement plus intense permettra de faire des économies sur les fonds destinés à l'achat des armes. L'utilisation de ces économies à des fins pacifiques pourrait augmenter la capacité de la communauté internationale de relever les défis pressants tels que l'élargissement du fossé entre les pays riches et les pays pauvres, les conflits ethniques et religieux, la préservation de l'environnement, etc. Je voudrais assurer l'Assemblée que tous les efforts visant à redynamiser le processus de désarmement continueront de recevoir l'appui sans réserve de la République tchèque.

La République tchèque se félicite donc de la décision du Président Clinton de laisser le nouveau Président se prononcer sur la Défense antimissile nationale.

La République tchèque suit de près la situation au Moyen-Orient, en tant que partisan traditionnel et actif du processus de paix établi par les résolutions 242 (1976) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et le principe « terre contre paix ». La République tchèque est opposée à l'exploitation des faits survenus après le sommet de Camp David dans le but d'attaquer le processus de paix dans son ensemble et les résultats positifs enregistrés à ce jour dans les négociations entre Israël et le Conseil national palestinien. La République tchèque rejette absolument l'exploitation de cette situation pour commettre des actes de violence, qui ne peuvent qu'entraîner des souffrances inutiles et plus de victimes. Ce n'est pas de cette façon que l'on réalisera la paix et à la stabilité tant désirées au Moyen-Orient. La République tchèque appuie la création d'une Palestine indépendante, mais préférerait qu'un tel État voie le jour dans une atmosphère de soutien général basé sur le consensus de tous les intéressés. C'est la raison pour laquelle nous croyons que la décision prise par le Conseil national palestinien de reporter cette étape de deux mois permet d'envisager d'autres négociations. Nous leur souhaitons d'avoir des résultats positifs et fructueux, bien que nous soyons conscients que même avec de la bonne volonté politique des deux côtés, les questions sont épineuses et chargées d'émotion et d'histoire.

L'an dernier j'ai dit de cette tribune que le Kosovo serait le critère du succès des institutions internationales. J'ai aussi dit que le Kosovo traversait une période pendant laquelle il faut défendre la paix – c'est-à-dire une période pendant laquelle il est essentiel de

réaliser la stabilité politique et la démocratisation, la stabilisation économique et le développement progressif de la région.

Nous pouvons être fiers de ce que la Force au Kosovo et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo ont fait pour aider au retour des Albanais de souche qui avaient été chassés de leurs foyers par les forces serbes.

Mais, quels que soient ces efforts remarquables, nous ne pouvons pas être tout à fait satisfaits de l'évolution de la situation au Kosovo. En fait, certains objectifs de la résolution pertinente n'ont pas été atteints. L'évolution positive que nous avons vue au Kosovo jusqu'à présent concerne surtout un groupe ethnique, l'autre vit toujours sous une menace en matière de sécurité. Il y a encore un très long chemin à parcourir avant qu'un mode de vie multiethnique, multiculturel et démocratique règne dans la région.

Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la possibilité du retour, à titre permanent, des groupes ethniques non-albanais et l'édification d'une société multiethnique, pluraliste et démocratique doivent demeurer nos objectifs, même si cela semble inaccessible aujourd'hui. Renoncer à cet objectif équivaudrait pour la communauté internationale à admettre une défaite.

Certains aspects négatifs de l'évolution de la situation au Kosovo entravent également les chances de démocratisation de la Serbie. Elles font le jeu des forces en République fédérale de Yougoslavie et en Serbie qui basent leurs campagnes électorales sur la xénophobie, sur la poursuite de l'isolement politique de la République fédérale de Yougoslavie et de la Serbie, et sur la poursuite des sanctions.

À notre avis, le moment est venu d'examiner sérieusement de nouvelles mesures à prendre au Kosovo, y compris au niveau du Conseil de sécurité. Le Conseil a déjà pris les premières mesures dans ce sens, mais il importe qu'il réexamine rapidement la question du Kosovo. De toute évidence, beaucoup de choses vont dépendre des résultats des élections qui auront lieu bientôt en République fédérale de Yougoslavie.

Le monde, au-delà des portes de cette salle, change rapidement. Nos enfants vont vivre et travailler dans un environnement que nous ne pouvons que deviner. Nous avons la responsabilité collective de mettre

tout en oeuvre pour veiller à ce que ce soit un monde de paix, de prospérité, de solidarité et de tolérance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et politiques de Saint-Marin, S. E. M. Gabriele Gatti.

M. Gatti (Saint-Marin) (*parle en italien; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Je tiens également à féliciter très sincèrement le Secrétaire général de son rapport complet et détaillé qui décrit les défis les plus importants que la communauté internationale aura à relever au XXI^e siècle.

Les chefs d'État et de gouvernement des États Membres de l'ONU se sont inspirés de ce document important pour le Sommet du millénaire, qui vient de s'achever, et au cours duquel ils ont exprimé leur engagement et leur détermination collectifs à adopter des politiques en faveur d'un processus de mondialisation avantageux pour l'ensemble de la population mondiale.

La coopération internationale entre les Gouvernements ouvrira la voie à un système de plus en plus intégré dans lequel tous les États sont inévitablement impliqués, rapprochant ainsi tous les peuples du monde. Saint-Marin estime qu'un processus de mondialisation plus large de nature juridique, morale et culturelle, dans lequel la solidarité est une préoccupation majeure, est une condition sine qua non pour la réalisation d'une mondialisation économique réelle.

La République que je représente est tout à fait convaincue qu'il appartient à tous les pays du monde de garantir le développement économique et social et de s'attaquer aux menaces à la paix et à la sécurité internationales, et que les Nations Unies doivent jouer un rôle central pour façonner notre avenir commun.

Compte tenu de tout cela, la question des pays les moins avancés qui doivent supporter une dette extérieure énorme doit être revue, car nous sommes convaincus que l'allègement de la dette doit faire partie intégrante de la contribution de la communauté internationale au développement mondial.

Pour beaucoup de pays, le développement économique et social est irrémédiablement entravé par le problème de la dette. Pour cette raison, la solidarité internationale doit s'imposer comme un impératif à

chacun, tout comme il ne faut pas violer les droits de l'homme et sa dignité au nom des lois du marché.

À l'aube du troisième millénaire, il est inacceptable que la moitié de la population mondiale vive encore dans une pauvreté extrême, avec un revenu d'à peine deux dollars par jour. L'indifférence à ce problème est une honte pour l'humanité dans son ensemble, d'autant que nous savons tous très bien que la pauvreté déclenche souvent des conflits nationaux et internationaux, et qu'elle conduit à l'exploitation et au sous-développement.

Face à ce sombre arrière-plan fait de contrastes criants, la communauté internationale doit concentrer ses efforts sur la protection des plus vulnérables, qui portent le fardeau le plus lourd. Elle doit aussi prêter une attention particulière aux femmes et aux enfants qui sont les principales victimes de la pauvreté, la violence et l'exploitation. Poussé par sa conviction que la coopération judiciaire au niveau international est cruciale pour la protection des droits de l'enfant, Saint-Marin a été le premier pays à signer, cette année, le Protocole facultatif sur la pornographie enfantine, et le deuxième pays à signer le Protocole facultatif sur l'enrôlement des enfants dans les conflits armés. La République prépare activement sa participation à la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants. Cette session permettra de mesurer les progrès accomplis dans la protection des enfants durant les 10 dernières années. À cette occasion, la communauté internationale posera les fondements d'un statut juridique complet pour les enfants.

Bien conscient que l'égalité juridique entre les hommes et les femmes est devenue une préoccupation majeure, au niveau tant national qu'international, Saint-Marin se félicite des résultats de la Conférence de Beijing, tenue en 1995, et des résultats de la session extraordinaire de suivi qui a eu lieu en juin dernier à New York.

La révolution technologique a été l'une des plus importantes des dernières décennies. Elle a engendré de profonds changements dans les relations internationales. Nous espérons tous que les pays les plus pauvres utiliseront de plus en plus les technologies de l'information et l'Internet pour leur développement économique et culturel. Dans ce contexte, je souhaite réaffirmer l'engagement de mon pays, et sa volonté de participer aux plus récents projets de l'ONU visant à

réduire l'analphabétisme par l'informatique et à promouvoir la connaissance et l'utilisation des nouvelles technologies dans les pays en développement. De cette façon, loin d'élargir le fossé entre riches et pauvres, les nouvelles technologies profiteront à tous.

Dans cet esprit, la communauté internationale dans son ensemble a le devoir de contribuer à la consolidation de la démocratie en Afrique et, sous l'égide des Nations Unies, d'aider ses populations dans leur combat pour une paix durable, l'éradication de la pauvreté et la concrétisation d'un développement social juste et durable.

La communauté internationale tout entière a le devoir moral et l'obligation de mettre un terme aux conflits ravageant de nombreux pays africains, et de lutter contre l'instabilité grandissante qu'engendrent les divisions ethniques et territoriales dans certains États ou certaines régions. En fait, si l'on veut parvenir à la paix internationale, il faut pouvoir garantir le droit de chaque personne à vivre en paix et en sécurité.

Les nombreux génocides cruels dont nous avons été témoins au XXe siècle ont amené la communauté internationale à créer une Cour pénale internationale pour faire en sorte que les crimes contre l'humanité ne restent pas impunis. Premier pays à ratifier le statut de cette Cour, Saint-Marin espère que d'autres parlements se joindront aux 19 qui l'ont déjà ratifié, de façon à atteindre le nombre minimum nécessaire permettant à la Cour d'être opérationnelle et de devenir une autorité morale et juridique.

Au nom de mon pays, je souhaite remercier le Secrétaire général pour sa série de réformes qui ont rendu l'Organisation plus moderne et plus efficace. En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, aucune décision n'a pu être prise en l'absence d'un accord général. À ce sujet, permettez-moi d'espérer sincèrement qu'il y aura une réforme complète, démocratique et équitable du Conseil de sécurité.

En ce début de nouveau millénaire, nous attendons tous la consolidation d'un système de gouvernement plus efficace et plus représentatif, au niveau international, qui réduise le fossé en les possédants et les non-possédants. La mondialisation est un processus irréversible. Nous dépendons donc de la puissance et des capacités de l'ONU, institution que nous nous engageons à renforcer et en laquelle nous croyons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. İsmail Çem, Ministre turc des affaires étrangères.

M. Çem (Turquie) (*parle en anglais*) : Nos délibérations interviennent dans le sillage de la Déclaration historique qui vient d'être adoptée par le Sommet du millénaire. Aujourd'hui, nous contemplons l'avenir avec davantage de confiance. Notre adhésion aux principes portés par la Charte n'a pas diminué. Notre enthousiasme à transformer les objectifs de l'Organisation en réalités tangibles reste très vif. Dans notre quête d'un monde meilleur, nous devons tirer notre inspiration de nos valeurs démocratiques; notre énergie du dynamisme de nos sociétés; notre force de la solidarité mondiale et de la responsabilité partagée.

Aujourd'hui, pour nous, il n'existe pas de plus grand défi que de prévenir les conflits et parvenir à la paix. Les horreurs auxquelles nous avons assisté durant la dernière décennie en Europe, en Extrême-Orient et en Afrique nous obligent à mettre au point d'urgence des mécanismes et des stratégies de prévention des conflits. Quand elles seront votées et appliquées, ces recommandations nous donneront la capacité et la crédibilité nécessaires.

Membre de plus en plus actif de la communauté internationale, fournisseur de contingents civils et militaires pour les missions de paix dans des endroits aussi différents que le Sud-Est de l'Europe ou le Timor oriental, la Turquie appuiera les efforts de l'ONU pour prévenir les conflits. Alors que les opérations de paix deviennent une fonction essentielle de l'Organisation des Nations Unies, nous ressentons l'urgence d'avoir une base financière plus solide. C'est pourquoi la Turquie a soutenu la révision des quotes-parts régissant la répartition des dépenses afférentes aux opérations de maintien de la paix. Nous espérons que ces débats déboucheront sur une révision plus équitable des barèmes.

Le phénomène de mondialisation rapide fournit un environnement approprié pour que la Turquie, au cœur de l'Eurasie, serve de passerelle entre de nombreuses nations et civilisations.

Une tâche prioritaire consiste à assurer la paix et la stabilité dans les Balkans. Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, au sein duquel la Turquie joue un rôle actif, fournit un cadre utile de coopération et de développement dans la région. En Bosnie-Herzégovine, la mise en oeuvre intégrale des accords Dayton/Paris

demeure notre objectif. Nous devons préserver la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État multiethnique, multiculturel, indépendant et souverain. La Turquie continuera de contribuer, au plan bilatéral et multilatéral, aux efforts de reconstruction et de mise en place d'institutions en Bosnie-Herzégovine.

Au Kosovo, l'ONU a pu mettre en place des arrangements permettant à la population d'assurer des moyens de subsistance, mais les violences ethniques actuelles n'augurent rien de bon pour l'avenir. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo a fixé de nouvelles règles pour l'administration du Kosovo. Nous espérons que les droits établis de la communauté turque au Kosovo seront bientôt pleinement reconnus. Nous espérons que les insuffisances relevées à cet égard seront corrigées, permettant à la structure multiethnique et multiculturelle du Kosovo d'être dûment reflétée dans les institutions et organes publics.

Pour en venir à une évolution positive, je voudrais souligner que la tendance constructive dans nos relations avec la Grèce, évoquée dans mon discours de l'an dernier à l'Assemblée générale, se confirme. Au cours de cette année, nous avons signé neuf accords de coopération dans divers domaines, dont les domaines culturel et économique. À cet égard, le rapprochement entre la Turquie et la Grèce, que nous avons mis en route, a déjà donné lieu à des résultats positifs.

Les retrouvailles entre les peuples turc et grec et leur réconciliation constituent la principale dynamique de ce rapprochement. Quotidiennement, des politiciens, maires, hommes d'affaires, syndicalistes, artistes, écrivains, athlètes et étudiants se rendent visite de part et d'autre de la mer Égée ou de la Thrace. Le commerce entre les deux pays se développe. Une activité sans précédent caractérise les côtes de la mer Égée et la région de Thrace. Le tourisme bilatéral se développe; des investissements ont lieu en commun. Un mémorandum d'accord pour un projet de pipeline Turquie-Grèce-Union européenne pour le transport de l'énergie d'Asie centrale et du Caucase en Europe occidentale a été signé.

Tous ces faits positifs montrent de nouveau que les peuples turc et grec sont favorables à la coopération et à l'amitié. Les peuples des deux pays ont non seulement été plus loin que leurs politiciens, mais ils ont également dressé une barrière plus importante contre toute tentation de revenir en arrière. Le rapprochement

entre nos deux peuples constitue la meilleure garantie contre les tentations de certains politiciens qui, occasionnellement, regrettent les affrontements du passé.

L'attention de la Turquie est aussi centrée sur les développements dans la région Sud du Caucase et en Asie centrale. Nos affinités culturelles, historiques et linguistiques avec les pays de ces régions nous servent d'atout majeur dans nos efforts conjoints pour voir ces peuples atteindre à une prospérité et une sécurité accrues. Mais les récents actes terroristes posent une nouvelle menace à la sécurité et à la paix des États d'Asie centrale, et sont très préoccupants. Nous explorons maintenant les voies qui nous permettront de mieux aider ces pays dans leur lutte contre le terrorisme.

De récents événements montrent une fois de plus que nous devons combattre le terrorisme international de façon collective. Nous saluons les efforts de l'ONU destinés à renforcer le cadre légal de la lutte contre le terrorisme et exhortons l'Assemblée générale à continuer d'examiner cette question de façon prioritaire.

L'évolution de la situation en Afghanistan est très préoccupante, car elle a un effet direct sur la stabilité d'une vaste région, à savoir notamment l'Asie centrale. Dans la partie sud du Caucase, la paix n'est toujours pas établie entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. La communauté internationale doit contribuer à mettre fin à l'occupation arménienne de régions de l'Azerbaïdjan. La stabilité en Géorgie, quant à elle, demeure à l'état d'objectif. Nous avons avancé l'idée d'un pacte de stabilité pour la Caucase et continuons de suivre notre initiative. Les pays de la région doivent comprendre de plus en plus les avantages énormes de la coopération régionale.

Je voudrais dire que les tentatives faites pour diframer d'autres pays ou tirer de l'histoire des raisons d'hostilité ne peuvent apporter rien de positif. Aucune nation du monde n'a le droit d'user de l'histoire ou de la déformer en vue de se doter d'une identité quelconque. La recherche historique doit être laissée aux chercheurs. Nous voulons, à notre époque, que toutes les nations consacrent leurs efforts à la coopération mutuelle, au bénéfice de leurs peuples.

Le processus de paix au Moyen-Orient a atteint une phase cruciale. La Turquie a toujours souligné l'importance d'un règlement global, juste et durable sur la base du droit international et dans le cadre des réso-

lutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe « terre contre paix ».

La question palestinienne est au coeur du conflit arabo-israélien. Par ailleurs, il a été prouvé au cours des négociations qu'Al Qods est l'élément dont dépend la paix entre Palestiniens et Israéliens. Des progrès ont été faits au sommet de Camp David, car c'était la première occasion où il y eut des discussions franches sur toutes les questions, y compris les plus délicates. Nous sommes heureux de noter la volonté des deux parties de poursuivre les négociations et d'explorer toutes les possibilités. Nous encourageons les parties à rester engagées dans leurs efforts pour ne pas gâcher cette occasion historique.

La Turquie connaît bien, depuis des siècles, la région et ses problèmes. Nous avons également d'étroits liens historiques, moraux et culturels avec les peuples de la région. La Turquie entretient de bonnes relations avec les parties israélienne et palestinienne et jouit de leur confiance. Cela a incité les parties à solliciter notre contribution, au cours des dernières semaines, pour faciliter une meilleure compréhension et une confiance accrue entre elles. La Turquie continuera ces efforts tant qu'elle les jugera utiles.

Je voudrais souligner que le retrait israélien du Sud-Liban, dans le cadre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, a été une mesure positive. Nous espérons également que les négociations israélo-syriennes et israélo-libanaises reprendront rapidement et aboutiront à une solution mutuellement acceptable.

Alors que nous renouvelons notre engagement à l'égard des principes consacrés dans la Charte avec une détermination et une vigueur redoublées, nous devrions également veiller à éviter d'être prisonniers de préjugés qui n'ont rien à voir avec la réalité. De même, les efforts faits pour imposer des solutions qui ne tiennent pas compte des réalités sur le terrain sont voués à l'échec.

Toujours selon cette logique élémentaire, le règlement de la question de Chypre doit être compatible avec les réalités actuelles de l'île. Pour rafraîchir la mémoire de chacun sur ce sujet qui parvient parfois déformé à l'opinion publique à cause de certains intérêts puissants, je voudrais dresser un tableau rapide du contexte historique. Chypre est devenue un problème international depuis décembre 1963, avec la destruction forcée de la République mixte turque/grecque par les Chypriotes grecs et la mise en place d'un régime in-

constitutionnel aux dépens des Chypriotes turcs. La situation actuelle à Chypre résulte du coup d'état de 1974 orchestré par Nikos Sampson, cerveau du putsch, en collusion avec la junte des colonels en Grèce, et dans lequel de nombreux Chypriotes grecs ont été également assassinés. Les putschistes ont renversé l'archevêque Makarios et l'ont forcé à fuir le pays. Ils ont fait régner la terreur dans tout le pays et pris des dispositions pour faire des Chypriotes turcs des sujets d'une Chypre grecque devant faire partie intégrante de la Grèce continentale.

La Turquie, qui est l'un des États garants au titre des Accords de Londres et de Zürich, est intervenue pour mettre fin aux massacres et empêcher la perpétration d'atrocités similaires à l'avenir. La Turquie a donc empêché le nettoyage ethnique de l'île et épargné aux Chypriotes turcs le sort tragique des musulmans kosovars et bosniaques. Ce serait une déformation flagrante des faits historiques que de considérer l'intervention turque comme une occupation. Au contraire, elle symbolise la libération de près de 200 000 Chypriotes turcs. L'intervention turque a permis non seulement de faire échouer le coup d'état mais également de renverser la junte et de rétablir la démocratie en Grèce.

Depuis 1974, la paix et la sécurité règnent sur l'île. Les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs vivent sur l'île comme deux États indépendants, deux démocraties qui fonctionnent, et qui représentent deux peuples distincts. En dépit de l'embargo économique impitoyable que leur imposent les Chypriotes grecs, les Chypriotes turcs ont enregistré des progrès économiques considérables.

L'ONU a stipulé que les deux parties doivent approuver par référendum séparé un règlement global acceptable par les deux parties. Au cas où le règlement serait rejeté dans le référendum par l'une des deux parties, la solution proposée deviendrait nulle et non avenue. Il est par conséquent hors de question qu'une organisation internationale ou tout autre groupement impose sa propre solution aux parties. Dans ce cadre, l'adhésion de Chypre à l'Union européenne, dont la Turquie n'est pas membre à part entière, constituerait une « enosis » indirecte, contraire aux Accords de Londres et de Zürich.

Si l'on recherche vraiment un règlement acceptable pour les deux parties, alors le modèle, fondé sur la situation à Chypre, est tout à fait clair : une confédération composée de deux États. Dans le cadre de ce mo-

dèle, les deux entités indépendantes, du simple fait qu'elles concluent un accord entre elles, transféreront certaines de leurs fonctions aux organes confédéraux. Ainsi, tant l'intégrité que la diversité découlant des réalités de l'île seraient préservées. Ce n'est pas avec des descriptions romantiques qu'on pourra parvenir à un règlement acceptable par les deux parties à Chypre; c'est en évaluant la situation de façon réaliste. Par conséquent, si c'est peut-être à la mode de définir la partition de Chypre comme le « dernier mur de l'Europe », les connotations qui sont attachées à ce terme et le parallélisme qu'il implique sont totalement erronés. Pour commencer, la ligne que l'on appelle ainsi « mur » n'a pas été tracée par la Turquie, mais par les forces de maintien de la paix des Nations Unies en 1963, dans le but de protéger les Chypriotes turcs des agressions des Chypriotes grecs, pendant une année où les Chypriotes grecs se sont approprié l'appareil d'État et ont mené des attaques violentes contre les Chypriotes turcs.

Parler de certaines des dispositions récemment prises par la République turque de Chypre-Nord sur son propre sol souverain comme d'actes visant à renforcer les barrières existantes n'a pas de sens. Pour que l'on fasse « tomber les murs » à Chypre, il faudrait d'abord que la partie chypriote grecque se libère de ses schémas de pensée actuels. La Turquie est favorable à un règlement viable de la question chypriote et appuie la proposition du Président Denktas relative à une confédération, ainsi que les pourparlers indirects entamés par le Secrétaire général.

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer la satisfaction de mon gouvernement face aux efforts déployés par le Secrétaire général et son Conseiller spécial pour Chypre, M. de Soto.

Avec l'avènement du nouveau siècle, il est regrettable que le continent richement doté qu'est l'Afrique n'ait pas encore pu obtenir sa part du gâteau de la mondialisation. Les nations prospères, en particulier, doivent faire un effort soutenu pour combattre la pauvreté et la maladie en Afrique et pour donner aux populations africaines l'espoir et les moyens de se ménager un avenir plus prometteur.

Nous devons poursuivre énergiquement nos efforts pour faire de ce monde un lieu plus sûr pour tous. La Turquie a toujours encouragé les efforts visant à conclure des accords de limitation des armements et de désarmement solides et vérifiables. Nous sommes éga-

lement partisans du désarmement nucléaire et nous sommes d'ailleurs un des pays signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous exhortons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer ces traités.

Parmi les outils dont dispose l'ONU pour agir contre les pays qui violent la paix et la stabilité internationales, il y a les sanctions. Ces dernières années, les sanctions sont devenues un outil de choix dans les efforts collectifs des Nations Unies, mais elles provoquent actuellement un débat et une évaluation est en cours sur leur utilité.

L'efficacité des sanctions, nous le constatons, a deux aspects importants. Le premier est de savoir si les sanctions imposées contre un pays ou une région donnés servent le but recherché. Cela soulève alors la question de savoir si les sanctions sont proprement dirigées et si elles sont correctement observées. Le second aspect concerne l'application appropriée des sanctions. Elles sont invoquées sur la présomption que les décisions prises par l'Organisation des Nations Unies seront respectées et que tous partageront les charges qui en résultent. Par conséquent, les effets concomitants des sanctions sur des États tiers, et surtout les charges inégales qu'elles placent sur les pays voisins de l'État ciblé, sont des questions qui doivent être posées. En outre, il nous faut également faire en sorte que les effets négatifs des sanctions sur la population innocente, surtout les enfants, les femmes et les vieilles personnes, soient minimisés.

Après les reculs économiques généralisés des dernières années, le rétablissement de l'économie mondiale s'est accéléré. La mondialisation a été alimentée par de remarquables progrès scientifiques et technologiques. Pourtant, il n'y a nul lieu de se réjouir. Afin de garantir que les bénéfices d'une croissance revitalisée soient ressentis à l'échelle mondiale, des efforts continus et intensifiés sont nécessaires au niveau national et international.

Ce n'est pas seulement les pays exposés aux effets négatifs de la mondialisation qui risquent d'y perdre. L'inégalité mondiale menace de devenir une source d'instabilité politique et sociale. L'élimination de la pauvreté devrait demeurer notre but suprême. Pour atteindre ce but, nous devons parvenir à une meilleure gouvernance, à une plus grande transparence et à une meilleure participation. Nous devons cons-

truire de solides filets de sécurité sociaux. Mais ceux-là ne produiront pas les résultats escomptés si nous ne prenons pas les dispositions appropriées pour éduquer notre peuple. Au moment où les frontières physiques commencent à s'effacer, les mentalités, emprisonnées dans leurs nationalismes, doivent également changer et se transformer.

Nous applaudissons le rôle croissant de l'ONU dans les sphères économique et sociale. Grâce à son rôle générateur d'une culture de coopération et de solidarité internationales – d'une culture authentique de coopération et de solidarité internationale –, l'ONU a réellement été une source d'inspiration pour nous tous.

D'une certaine façon, nous pensons disposer de la plupart des éléments pour forger un avenir prometteur, depuis une conscience universelle accrue de la dignité humaine jusqu'aux progrès scientifiques et technologiques. Mais, en même temps, nous sommes atterrés de nous trouver victimes des fléaux de la guerre, des armes de destruction massive, du terrorisme, du racisme, de la xénophobie, de la pauvreté et de beaucoup d'autres maux, tant anciens que nouveaux. Au seuil du nouveau millénaire, nous devons faire preuve de rationalisme, de compassion et de solidarité humaine pour traiter nos problèmes communs. Seulement alors nous pourrions nous reposer, ayant rempli nos responsabilités envers la génération future.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. János Martonyi, Ministre hongrois des affaires étrangères.

M. Martonyi (Hongrie) : Monsieur le Président, j'aimerais vous présenter mes sincères félicitations pour votre élection au poste de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session chevauchant deux millénaires, et vous assurer de l'entière coopération de ma délégation. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab pour la précieuse contribution apportée aux travaux de l'Assemblée, ainsi qu'aux préparatifs du Sommet du millénaire.

M. Latypov (Biélorus), Vice-Président, assume la présidence.

Lors de ce Sommet, il y a à peine une semaine, les chefs d'État et de gouvernement des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté une Déclaration. Les engagements et les objectifs concrets qui y sont contenus représentent un défi complexe.

Leur mise en oeuvre exige des efforts soutenus de la part de chacun des membres de la communauté internationale. Ce faisant, nous devons, grands et petits, riches et pauvres, garder à l'esprit la responsabilité commune qui nous incombe pour l'avenir de notre civilisation. Or, le rapport du Secrétaire général sur le millénaire et la Déclaration qui s'en inspire reflètent on ne peut plus éloquemment les tâches et les exigences, mais aussi les angoisses et les craintes auxquelles notre planète est confrontée, et ils le font à un moment opportun, au seuil du nouveau millénaire. En s'attelant à la réalisation de ce grand programme d'action, nous serons en mesure d'engager un processus indispensable au traitement des problèmes globaux, de plus en plus pressants, qui se présentent à nos portes.

L'un des grands enseignements de la décennie écoulée, et aussi du Sommet du millénaire, est qu'avec la disparition du monde bipolaire, la confrontation Est-Ouest vient d'être remplacée par les problèmes Nord-Sud. Nous estimons qu'il faut tout faire pour que ce clivage ne se fossilise pas et que ne se perpétuent outre mesure les problèmes et difficultés y relatifs. Le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée du millénaire, le document adopté lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement, les nombreux discours que nous y avons entendus témoignent tous du fait que la communauté internationale reconnaît et mesure l'ampleur des défis qu'elle doit relever dans le cadre de la mondialisation, qu'elle cherche des solutions aux questions pressantes afin de réduire les disparités dramatiques dans le monde. Et ces problèmes sont en abondance, tels la pauvreté et l'écart grandissant entre pays développés et en développement sur les plans économique et social, les questions de l'environnement, du crime organisé, du terrorisme international, du sida et d'autres maladies, des stupéfiants, des migrations humaines, de la propagation sur Internet de l'intolérance et des idées extrémistes, etc. Sans exagération aucune, afin d'assurer un avenir stable, juste et prospère à l'humanité tout entière, il faut que l'on s'attèle, et sans plus tarder, à donner suite aux décisions prises et à créer, si besoin est, les normes juridiques internationales nécessaires. Celles-ci devraient également couvrir les matières ayant trait au commerce et aux finances, ainsi qu'aux droits de l'homme et plus spécifiquement à ceux des minorités ethniques, linguistiques ou religieuses. Dans cette entreprise, il importe de redonner son sens à la bonne gouvernance et aussi à la solidarité.

Il est à relever que la grande transformation du paysage politique, sécuritaire, socioéconomique et scientifique dans le monde s'accompagne d'une évolution remarquable, celle du retour de l'homme à la place centrale qui lui revient à juste titre sur l'échiquier international, et de la redécouverte de la finalité de l'action gouvernementale au niveau national aussi bien qu'international. À savoir qu'il s'agit là non pas de la sauvegarde des États et des gouvernements, mais de la protection des peuples, des communautés de gens, de l'être humain, des hommes et des femmes qui composent nos sociétés. Il faut donc que la pratique politique et législative et nos futures activités sur le plan de la codification du droit international reflètent de façon adéquate cette vérité fondamentale dont nous saluons la réémergence.

Dans ce contexte, les millions de victimes des conflits qui secouent le monde et les tragédies quotidiennes dont nous continuons à être témoins nous imposent à ne pas rester les bras croisés et à trouver au plus tôt une réponse à un dilemme pratique et théorique qui nous hante depuis un certain temps. Il y va des conflits qui ont lieu à l'intérieur des États et qui s'accompagnent de graves violations des droits de l'homme, de véritables crises humanitaires. On ne saurait permettre que des autorités nationales, où qu'elles se trouvent, puissent persécuter systématiquement et massivement leur propre population en toute impunité, en s'abritant derrière certains principes de la Charte des Nations Unies. La communauté internationale se doit de traiter de telles situations avec une nouvelle vision et une philosophie qui traduisent les réalités et l'esprit de notre monde contemporain.

En raison de sa proximité avec l'ancienne Yougoslavie, mon pays, la Hongrie, a ressenti tout le poids de ces problèmes pendant la décennie écoulée. Nous avons été témoins de retards graves pris par le concert des nations dans le traitement de ce conflit. Des manquements sérieux l'ont empêché d'agir à temps en Bosnie, mais aussi au Rwanda et ailleurs, avec des moyens appropriés, sur la base d'un mandat correspondant aux données de la situation et avec la volonté politique requise. C'est pourquoi nous nous félicitons du rapport de M. Brahimi sur les opérations de maintien de la paix et nous sommes prêts à commencer sans tarder le travail nécessaire pour l'examen et la mise en oeuvre de ses recommandations.

Quant à la région des Balkans, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, né il y a un an, est une

initiative aussi bien de prévention que de reconstruction qui offre aux pays et peuples de cette partie du vieux continent la possibilité de dépasser leurs conflits, de régler leurs différends et d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération. La Hongrie attache une grande importance à apporter sa propre contribution à cette entreprise vitale, notamment dans le domaine du renforcement des forces démocratiques de la région et du respect des droits de l'homme, y compris des droits des minorités.

Dans ce contexte, une évolution démocratique en République fédérale de Yougoslavie aurait, sans doute, un effet stabilisateur sur toute la région et permettrait de mettre fin à l'isolement de la Serbie des grands courants européens et internationaux. Les échéances électorales de cette fin de septembre lui offrent l'occasion de mettre ce processus en marche. Une telle évolution permettrait aussi de régulariser les rapports entre la Serbie et le Monténégro.

L'un des problèmes globaux auxquels nous nous heurtons est sans doute lié à la question des armes classiques et de destruction massive. Nous appelons à de nouveaux progrès dans le domaine des armes légères et des mines antipersonnel dont les victimes sont essentiellement des populations civiles innocentes.

La Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue cette année a marqué un pas important dans la recherche d'un avenir plus sûr pour l'humanité. Le document qui y a été adopté réaffirme le rôle central du Traité dans le domaine de la non-prolifération et la nécessité d'une concertation internationale à cette fin. Nous espérons que d'ici la prochaine Conférence d'examen en 2005, nous aurons été en mesure d'engager un processus pour la mise en application du programme d'action qui a été arrêté en faveur de la non-prolifération des armes nucléaires et du désarmement nucléaire. De ce point de vue, nous attachons une importance particulière au lancement des travaux qui visent à conclure un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires.

De même, nous suivons de très près les négociations appelées à élaborer le protocole de vérification de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, négociations qui entrent dans une phase décisive à la veille de la Conférence d'examen fixée pour 2001. La Hongrie qui assure la présidence du groupe ad hoc chargé d'élaborer le mécanisme y relatif fera tout ce

qui est en son pouvoir pour atteindre cet objectif au cours de l'année prochaine.

La Hongrie considère l'adoption du statut de la Cour pénale internationale comme l'acquis récent le plus important dans le domaine du droit international. Ce statut vise à faire prévaloir les règles du droit international humanitaire et à mettre fin à une ère d'impunité; 19 États l'ont déjà ratifié, tandis que le nombre des signataires s'élève à présent à 112. La Hongrie s'en réjouit et poursuit ses propres préparatifs en vue de la ratification du statut. Elle continuera à participer activement aux négociations visant à promouvoir l'acceptation universelle de la Cour, tout en préservant l'intégrité de son Statut.

La réforme de l'Organisation mondiale figure à l'ordre du jour de l'ONU depuis un certain temps. Les récents événements dans le monde, notamment les changements d'ordre politique et militaire sans précédent, les évolutions économiques, les progrès dans les domaines scientifique et informatique et, enfin l'arrivée de cette fin de siècle qui symbolise de manière tangible l'aube d'une nouvelle ère pleine de promesses, mais aussi d'incertitudes, tous ces événements, dis-je, ont transformé ce souhait de voir les Nations Unies s'adapter aux réalités de notre temps en un impératif qui ne tolère plus d'hésitations ni de tergiversations. Par conséquent, la tâche première qui nous est impartie est de faire face sans complaisance aux énormes défis qui nous attendent au XXIe siècle. La volonté politique des États Membres ne saurait faire défaut si on veut véritablement prêter notre concours aux efforts louables du Secrétaire général visant à parachever ce processus d'adaptation. Cela comporte, entre autres, les réformes du Conseil de sécurité et celles du système budgétaire qui sont nécessaires au renforcement de la crédibilité et de l'efficacité de notre Organisation mondiale.

Plus vite on réussira à réformer l'ONU selon les exigences de la présente période critique et plus on pourra être rassuré dans tous les foyers du monde quant à l'avenir de la planète.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alojz Peterle, Ministre des affaires étrangères de la Slovaquie.

M. Peterle (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter, ainsi que votre pays, la Finlande, de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de

l'Assemblée générale. Je voudrais aussi remercier S. E. M. Theo-Ben Gurirab, de la Namibie, du travail qu'il a accompli en tant que Président de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, et de l'orientation qu'il a donné aux travaux pendant toute l'année.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général, Kofi Annan, pour sa contribution stimulante aux objectifs nobles que sont la paix, la justice, le développement et le renforcement de notre Organisation.

La semaine dernière, tous les dirigeants du monde se sont réunis ici pour orienter l'Organisation au siècle prochain. La règle d'or du Sommet du millénaire était la préoccupation du bien-être de tous les être humains et la détermination commune de libérer toutes les nations et tous les êtres humains du besoin et de la peur, d'assurer un avenir durable à toute l'humanité, et de renouveler l'ONU en conséquence. L'objectif commun de tous ces débats était de pourvoir à la sécurité de tous, dans toute sa complexité, et de défendre les principes de la dignité humaine, de l'égalité, de l'équité, de la solidarité et de la tolérance au niveau mondial.

L'ONU a l'obligation de protéger les populations civiles, et en particulier les couches les plus vulnérables – les enfants, les femmes, les personnes âgées et les handicapés – contre les violations sommaires et systématiques des droits de la personne et du droit humanitaire, que ce soit lors de conflits internes ou de conflits entre États. Le renforcement du droit international est un élément important pour atteindre cet objectif. Une attention spéciale doit être accordée à l'analyse de nouvelles méthodes de prévention des conflits, ainsi qu'à une meilleure utilisation de celles qui se sont révélées les plus performantes. Nous devons tous nous attacher avec plus de résolution à élaborer une culture de prévention et doter l'ONU des moyens modernes nécessaires à l'accomplissement de cette tâche.

Il est également impératif que l'ONU élabore une doctrine pour l'intervention humanitaire, basée sur une interprétation moderne de la Charte et conforme aux nouvelles relations et normes internationales. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt les déclarations faites dans cette salle par le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Canada sur la création d'une commission internationale indépendante chargée d'étudier l'intervention et la souveraineté de l'État.

Il n'y a rien dans la Charte qui puisse justifier les crimes commis contre la population civile. Il n'y a rien non plus dans la Charte qui puisse justifier le fait qu'il y ait encore de larges segments de la population mondiale qui vivent dans la pauvreté ou qu'il y ait une stagnation économique de certains pays, due au fardeau de la dette, tandis que le reste du monde jouit du bien-être. Le développement technologique et économique nous rapproche, mais la mondialisation accuse les problèmes et renforce la responsabilité mutuelle de trouver des solutions aux difficultés.

Au Sommet du millénaire, nous avons adopté une Déclaration complète et de grande portée. Les dirigeants ont formulé des objectifs difficiles, mais réalisables. Les États Membres doivent maintenant examiner attentivement de quelle manière ils peuvent contribuer, au niveau national, à l'application de ces objectifs d'inspiration mondiale. En tant que membre responsable de cette Organisation, la Slovénie a l'attention de préparer un plan d'action pour la mise en oeuvre des objectifs définis dans la Déclaration du millénaire. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous parler des efforts que nous voulons accomplir.

En tant que pays qui vient d'adhérer à la communauté des donateurs, la Slovénie veut se pencher de plus près sur la manière dont elle peut mieux s'organiser afin de donner plus d'aide aux pays en voie de développement et aux pays de la région, contribuant ainsi aux objectifs relatifs au développement et à l'éradication de la pauvreté.

Nous venons de signer les Protocoles facultatifs de la Convention des droits de l'enfant, tandis que notre Assemblée nationale doit ratifier les Statuts de la Cour pénale internationale à la fin de l'année. Ces deux documents représentent la pierre angulaire propre à assurer une meilleure protection des populations civiles dans les situations de conflit. Et nous attendons impatiemment le fonctionnement effectif de la Cour pénale internationale pour que la justice internationale soit appliquée de manière plus efficace et équitable.

La Slovénie est déterminée à apporter son aide au processus de renforcement de l'Organisation en tant que fondement indispensable d'un monde pacifique, prospère et juste. À nouveau, nous tenons à insister sur la nécessité d'élargir le Conseil de sécurité, en augmentant le nombre des membres permanents et des membres élus, ainsi que sur la réforme de ses méthodes de travail. La crédibilité de l'ONU dépend de son ha-

bileté à assumer entièrement ses responsabilités, en particulier eu égard au maintien de la paix et de la sécurité. Nous accueillons donc avec bienveillance le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies et nous aimerions que toutes ses recommandations soient rapidement appliquées.

Dans ce contexte, nous croyons que la réforme du financement des opérations de maintien de paix des Nations Unies est une condition préalable au renouvellement du rôle de l'ONU dans ce domaine. Un nouveau barème d'évaluation qui refléterait de façon plus précise les capacités de paiement devrait être approuvé lors de cette session. J'ai l'honneur d'annoncer que le Gouvernement slovène renonce volontairement à la remise dont il bénéficiait auparavant, et dont il ne peut plus se prévaloir eu égard à sa contribution financière, et qu'il est prêt à payer, dès l'année prochaine, sa quote part aux opérations de maintien de la paix.

La Slovénie augmente aussi progressivement sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que des opérations régionales. Nous voulons élargir notre soutien à ces opérations, non pas uniquement en fournissant un personnel militaire, mais aussi en mettant à votre disposition des forces de police et un personnel humanitaire.

L'objectif de base des actions des Nations Unies devrait être d'assurer la sécurité des êtres humains, en mettant l'accent sur les aspects physiques, économiques et sociaux, plutôt que légaux. Nous notons avec satisfaction que les droits de l'individu sont au cœur même, en effet, – et à juste titre – de la Déclaration du millénaire. La Slovénie continuera à participer aux travaux du groupe des nations qui partagent une vision similaire, déterminée à allouer au concept de sécurité humaine une expression pleine et une mise en pratique spécifique.

Le problème des trafics illicites des armes légères et de petit calibre est tel qu'il exige des efforts supplémentaires. Nous espérons que la prochaine Conférence internationale sur le commerce des armes légères et de petit calibre va préparer la voie pour réglementer et contrôler la prolifération des armes qui sont les plus utilisées dans les conflits actuels.

Les États Membres doivent aussi continuer à améliorer l'efficacité des opérations qui sont menées contre les mines antipersonnel, ainsi que renforcer les mesures et activités qui seront prises en faveur du déminage et de l'assistance aux victimes des mines. Pour

sa part, la Slovénie continuera à appuyer les efforts du Fonds international slovène d'affectation spéciale pour le déminage et l'assistance aux victimes des mines en Bosnie-Herzégovine pour étendre ses activités à toute la région du Sud-est de l'Europe. Les résultats de ces dernières années sont prometteurs en ce qui concerne les activités futures du Fonds d'affectation spéciale.

J'aimerais encore vous parler brièvement de la situation dans la région du Sud-Est de l'Europe. Nous nous rendons tous compte du fait qu'il n'y aura pas de paix et de stabilité durables dans la région sans coopération et intégration complètes de la République fédérale de Yougoslavie. On ne peut s'y attendre, pour des raisons évidentes, de la part du régime actuel de Belgrade. La communauté internationale doit viser à la coopération, soutenir et encourager les forces intérieures du pays qui souhaitent la démocratie, la paix, la réconciliation, le renouveau économique et le retour à une simple normalité. Nous espérons bientôt voir la nouvelle République fédérale de Yougoslavie démocratique devenir partie intégrante d'une Europe du Sud-Est stable et prospère. Nous espérons que ce pays pourra bientôt nous rejoindre au sein de l'ONU, ainsi que des autres organisations internationales et régionales, conformément aux procédures et aux pratiques en cours pour l'admission de nouveaux membres dans ces organisations.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères d'Oman, S. E. M. Yousef Bin Al-Alawi Bin Abdullah.

M. Yousef Bin Al-Alawi Bin Abdullah (Oman) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée du millénaire. Nous sommes convaincus que votre expertise et vos connaissances des questions internationales représenteront un atout remarquable qui enrichira les débats de cette session et aidera l'Assemblée à connaître le succès. Nous vous assurons de la volonté de notre délégation de coopérer avec vous pour réaliser les objectifs auxquels nous aspirons tous.

Je souhaite exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de notre amie la République de Namibie, pour le succès qu'il a obtenu à la direction des travaux de la session précédente. Cette session a été marquée

par l'affirmation du désir sincère d'élargir les travaux de l'Assemblée générale et de leur donner une nouvelle vigueur.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance la plus chaleureuse à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour ses efforts inlassables et ses tentatives louables visant à promouvoir le rôle de l'Organisation des Nations Unies et le développement de ses organes, afin de rendre l'Organisation conforme aux attentes suscitées par le troisième millénaire.

Le Sultanat d'Oman se félicite du fait que la République de Tuvalu soit devenue le 189e Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que cette adhésion enrichira les efforts déployés par la communauté internationale pour atteindre les nobles buts de cette importante instance internationale de façon à répondre aux espoirs et aux aspirations de tous les peuples du monde.

Les chefs d'État et de gouvernement ont récemment décrit nos principales préoccupations durant le Sommet du millénaire. Ils ont dégagé avec perspicacité un ensemble de valeurs et de principes nobles qui guideront les générations actuelles et futures vers des conditions de vie sûres et stables fondées sur la coopération et la paix. Pour atteindre ce but, nous devons nous engager à y demeurer totalement attachés.

Nous laissons derrière nous un siècle qui porte en mémoire une série de calamités et de souffrances humaines, imputables tant à des causes naturelles qu'à l'être humain. Ce siècle a aussi été marqué par de nombreuses initiatives audacieuses et visionnaires qui ont abouti à des réalisations remarquables dont l'humanité a grandement bénéficié.

Le début du troisième millénaire est caractérisé par des progrès technologiques considérables qui ont ouvert de vastes horizons en matière de développement et de prospérité. Toutefois, l'ordre international naissant, qui est caractérisé par ce que l'on appelle couramment la « mondialisation », a créé des disparités économiques, sociales et politiques, tant au niveau international que national. La mondialisation fait naître, pour les pays en développement, un grand nombre d'obstacles et de défis dont les conséquences sont imprévisibles, qui entravent leurs aspirations à la croissance et au développement et qui limitent leur intégration efficace à l'économie mondialisée.

Le Sultanat d'Oman appuie la mondialisation. Cependant, les démarches et les indications émanant de l'Organisation mondiale du commerce suggèrent que les pays riches se rassemblent dans le but d'utiliser cette Organisation comme instrument pour promouvoir leurs propres intérêts, pour ouvrir les marchés des pays en développement à leur propre commerce et pour épuiser les ressources naturelles des pays en développement sans tenir compte des conséquences négatives de ces actions sur le plan économique et social.

La Conférence de Seattle n'a pas pu atteindre les conclusions attendues, et l'un des facteurs les plus importants qui permettent d'expliquer cet échec a été le rassemblement au sein de l'Organisation d'environ 20 pays qui ont tenté d'imposer leurs philosophies au monde entier. Ce comportement se fonde sur une ancienne doctrine de politiques discriminatoires et sélectives, qui laisse entendre qu'il existe un différend caché entre les divers pays. Si l'Organisation mondiale du commerce devait devenir une zone de combat, la mondialisation et le libre-échange ne pourraient pas répondre aux besoins des pays en développement.

De plus, pour que les pays en développement survivent et défendent les droits fondamentaux de leurs citoyens, ils doivent obtenir leur juste part des fruits de la mondialisation. Il est nécessaire de promulguer des lois et des règlements, et de respecter les accords de façon à ce qu'ils s'appliquent équitablement à tous, car la domination de la loi d'une minorité n'est pas conforme aux principes de la bonne gouvernance. Par conséquent, il nous incombe de concevoir de nouvelles mesures et de nouveaux principes pour assurer l'utilisation des progrès technologiques qui seront sans aucun doute énormes au XXIe siècle, afin de parvenir à la prospérité et au développement pour tous.

L'économie internationale continue de prospérer après le recul de la récession de 1997-1998 qui a suivi la débâcle économique des marchés émergents. Nous devons redoubler d'efforts pour éviter qu'un tel événement ne se reproduise. À cet égard, lorsque les pays du Groupe des Huit se sont réunis à Okinawa, au Japon, ils ont été forcés d'examiner les problèmes des pays en développement. L'aide financière offerte par le Groupe des Huit constituait en soi une preuve évidente que les technologies de l'information avancées avaient été conçues de manière à pouvoir être monopolisées par certains et non accessibles à d'autres, sauf avec grande difficulté et à un coût colossal. Toutefois, nous nous félicitons tout de même de certaines des décisions

prises lors du Sommet d'Okinawa, particulièrement de l'aide financière promise pour lutter contre certaines maladies débilitantes.

La décision du Groupe des Huit d'inviter le Groupe des 77, pour la première fois, à ses débats n'était pas simplement un geste cérémoniel. Elle a rendu encore plus concrète l'énorme disparité qui existe entre les pays développés et les pays en développement. Le Sommet d'Okinawa a permis de s'attaquer au problème de la dette laquelle, à notre avis, devrait être totalement annulée, et de revoir les politiques du Fonds monétaire international et des mécanismes financiers internationaux. Nous pensons, en particulier, aux politiques qui ont provoqué la fluctuation des cours des devises internationales créant de graves difficultés économiques pour les pays développés, sans parler des pays économiquement faibles qui doivent vendre leurs ressources pour obtenir des devises fortes.

L'effondrement de l'économie des pays d'Asie s'est produit sous la pression de l'économie de marché et, en grande partie, à cause de l'instabilité monétaire. La prospérité réalisée par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pendant des décennies de travail acharné a été réduite en fumée. Les pays en développement ont par conséquent tout à fait raison de prendre toutes les précautions nécessaires pour se protéger contre le retour d'une situation analogue.

Avec plusieurs autres pays, le Sultanat d'Oman a joué un rôle constructif pour mettre sur pied l'Association de coopération régionale des pays du pourtour de l'océan Indien. Il l'a fait parce que les pays de l'océan Indien disposent de ressources naturelles et sont situés au carrefour de trois continents. De plus, le Sultanat est convaincu de l'importance de cette région en tant qu'axe économique vital pour tous les États riverains et pour leurs peuples. Le lancement de cette nouvelle Association qui vient s'ajouter aux nombreux groupements économiques régionaux qui existent dans le monde aujourd'hui incarne le ferme désir de ses États membres d'encourager ce regroupement qui offre d'énormes possibilités et qui laisse augurer de la création d'un marché gigantesque.

Mon pays étant convaincu de l'importance de la coopération régionale en tant que moyen de donner une impulsion au développement et d'échanger des connaissances dans différents domaines, nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un accord visant à établir un groupe de coopération régionale des pêches

dans l'océan Indien. Nous espérons que cette initiative verra bientôt le jour et qu'elle favorisera largement la stabilité et le développement dans la région. À cet égard, nous espérons que les objectifs énoncés dans la Déclaration de l'Assemblée générale faisant de l'océan Indien une zone de paix se traduiront par des réalisations concrètes.

Depuis le début de la renaissance d'Oman, le 23 juillet 1970, nous avons fait de la paix et du dialogue nos principes fondamentaux. Nous sommes convaincus que le dialogue constitue la fondation naturelle sur la base de laquelle toutes sortes de conflits entre États et entre peuples peuvent être réglés. Tout au long de l'histoire, l'humanité a aspiré à renforcer la confiance en s'inspirant d'idées novatrices convenues qui approfondissent et élargissent les intérêts communs et les bienfaits mutuels. Nous sommes certains que le dialogue, plutôt que le conflit et l'affrontement, demeurera toujours la voie la plus sûre pour parvenir à la sécurité et la stabilité.

Le sommet tripartite de Camp David sur le processus de paix au Moyen-Orient a été un pas politique extrêmement important et une manifestation unique de courage de la part des participants au Sommet. Ce sommet s'était donné pour tâche de se pencher et de mener des négociations exceptionnelles et historiques sur les questions fondamentales d'un règlement définitif, notamment sur celle de l'avenir d'Al Qods Al Charif. Nous admirons et nous saluons le rôle sans précédent joué par le Président américain, M. Clinton, et les efforts considérables qu'il déploie. Même si le sommet n'a pas abouti à un accord final entre la Palestine et Israël, il n'en a pas moins ouvert la voie à un dialogue sur les questions les plus complexes à propos desquelles des progrès importants ont été réalisés. En outre, ce sommet a permis de faire comprendre aux parties la portée réelle de la paix et les problèmes religieux et affectifs qui y sont attachés. Il est à présent indispensable de conclure un accord qui établira la pierre angulaire d'une paix durable.

Nous estimons que des progrès clairs et concrets ont été réalisés en ce qui concerne les positions et les revendications de chacune des parties, ainsi que pour ce qui est de leur capacité de mener à bonne fin ces négociations. Nous sommes convaincus que la poursuite des négociations et des contacts entre Palestiniens et Israéliens à tous les niveaux est la manière la plus appropriée et responsable de réaliser l'objectif souhaité qui consiste à établir une paix juste, globale et perma-

nente. Nous envisageons avec confiance une deuxième série de négociations entre Palestiniens et Israéliens, sous le parrainage des États-Unis. Les circonstances actuelles donnent à toutes les parties une occasion historique de mettre en place des fondations solides pour la paix.

Nous réaffirmons notre appui indéfectible au peuple palestinien et aux droits des Palestiniens de disposer de leur terre et d'avoir un État indépendant, avec Al Qods Al Charif comme capitale. Il ne saurait y avoir à Al Qods Al Charif d'autre souveraineté que celle de l'État de Palestine, si l'on veut que les fondements de la paix et de la sécurité soient renforcés dans la région. Nous espérons que l'État israélien comprendra que la souveraineté de l'État de Palestine sur Al Qods Al Charif n'empêchera pas les Israéliens de disposer d'une totale liberté d'accès à leurs lieux de culte et qu'ils pourront y mener leurs rituels dans la paix et la sécurité.

Nous appuyons fermement la position de la République arabe syrienne soeur, concernant la restitution de son territoire jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Et nous encourageons Israël à reprendre les négociations sur ce volet important dans le respect des résolutions et principes internationaux légitimes, en particulier des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et du principe de la terre contre la paix. Israël ne devrait pas craindre d'être en butte à des menaces à sa sécurité à l'avenir car une paix fondée sur ces principes, que ce soit avec la Syrie, la Palestine, le Liban ou n'importe quel autre pays arabe, permettra de forger des relations de partenariat efficaces qui serviront les intérêts des deux peuples. Ceci est en soi une des garanties les plus importantes pour une sécurité et une stabilité réciproques, fondées sur le développement économique dans un contexte de mondialisation.

En dépit de tous les efforts diligents déployés à l'échelle régionale et internationale pour soulager les souffrances du peuple frère d'Iraq, la situation générale dans ce pays continue de se détériorer à cause de l'embargo économique qui lui est imposé depuis 10 ans. C'est pourquoi nous n'avons d'autre choix que de demander que soit établi un mécanisme en vue de mettre fin à ce siège et de lever l'embargo qui a incontestablement infligé de grandes souffrances au peuple iraquien.

Bien que le régime des sanctions ait été conçu comme un mécanisme politique visant à assurer que les

gouvernements honorent leurs obligations au titre des résolutions de l'ONU, ils sont maintenant devenus une arme qui porte atteinte aux droits fondamentaux des peuples et des sociétés. Ceci va incontestablement à l'encontre de la lettre et de l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En conséquence, nous demandons au Conseil de sécurité d'adopter de nouvelles politiques et des mécanismes efficaces qui atténueront le préjudice subi par les États qui sont soumis à un embargo comme l'Iraq, la Libye et le Soudan.

Il est impérieux que le Conseil de sécurité, conformément à ses responsabilités consacrées dans la Charte, joue un rôle positif et unificateur dans le maintien de la sécurité et de la stabilité dans un contexte international qui vise à réaliser de nouvelles visions pour la mondialisation économique.

Les mécanismes du Conseil de sécurité qui concernent l'Iraq ne sont plus des instruments positifs. Le fait que les inspecteurs de l'Organisation des Nations Unies aient déployé des efforts considérables pour éliminer les armes de destruction massive en Iraq et aient détruit les armes iraquiennes connues de ce type devrait suffire pour justifier un réexamen de la situation et voir comment on pourrait mettre fin à cette tragédie. Une fois les sanctions économiques levées, on pourrait établir de nouveaux mécanismes qui permettraient au Conseil de sécurité de continuer à suivre la façon dont l'Iraq met en oeuvre les résolutions pertinentes de l'ONU.

Les jugements sont fondés sur des preuves et des faits vérifiés et non sur de simples spéculations et nous ne croyons pas qu'il soit justifié de punir une population sur la base de simples craintes ou de simples soupçons. Le Conseil de sécurité doit protéger la population iraquienne contre la détérioration de ses conditions de vie. Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité historique de coopérer avec l'Iraq afin de réduire au minimum les souffrances intenses dont la population iraquienne pourrait être la victime à l'avenir. Nous attendons avec intérêt que l'Iraq coopère de façon positive pour clarifier le sort de nos frères koweïtiens qui demeurent captifs en Iraq.

Nous apprécions beaucoup les efforts que le Secrétaire général a déployés pour préparer son rapport annuel. Il est important d'avoir la volonté d'adopter une nouvelle vision pour restructurer l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, qui est son organe princi-

pal et dont la responsabilité première est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devrions envisager d'augmenter le nombre de ses membres pour assurer une représentation équitable. Il faut également réévaluer les activités de l'ONU dans les zones de conflit ou de tension, en veillant à éviter toute ingérence dans les affaires intérieures des États.

Nous craignons de voir l'ONU devenir un participant direct dans des conflits régionaux, ce qui lui donnerait des obligations financières et morales qu'elle ne pourrait pas assumer.

Nous avons, dans le passé, insisté sur la nécessité d'une coopération internationale sous l'égide de l'ONU pour aider les organisations régionales à réaliser la paix et le développement.

Les problèmes du continent africain se sont aggravés et il est essentiel de rechercher les causes de ces problèmes. Il incombe donc à la communauté internationale d'oeuvrer de concert et de redoubler d'efforts de façon positive et efficace pour régler les problèmes politiques et sociaux actuels ainsi que pour améliorer la situation sanitaire et sociale qui se détériore. L'ONU doit élaborer un plan solide auquel tous les États participeront et contribueront pour assurer le développement de l'Afrique, au lieu de se battre pour le contrôle de ses richesses.

Nous sommes face à des défis réels, que nous devons être prêts à affronter avec beaucoup de courage si nous voulons progresser sur la voie du développement dans tous ses aspects. Nous avons besoin d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire marqués par un équilibre solide entre les valeurs matérielles et le patrimoine des valeurs morales et spirituelles de l'humanité. Nous avons besoin d'un monde où les forts compatissent avec les faibles et les aident à sortir de leur situation désespérée. Nous avons besoin d'un plan d'action pour améliorer le niveau de vie de tous les peuples du monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Maria Levens, Ministre des affaires étrangères du Suriname.

Mme Levens (Suriname) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Suriname, j'aimerais tout d'abord m'associer aux orateurs précédents pour féliciter M. Harri Holkeri à l'occasion de son accession à la présidence de

l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session – la session du millénaire.

Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, pour la manière remarquable et fructueuse dont il a dirigé les travaux de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts constants et inlassables qu'il déploie pour conduire l'ONU à travers les eaux houleuses des affaires mondiales tout en l'adaptant aux nouvelles forces mondiales de changement.

Nous souhaitons la bienvenue à Tuvalu dans la famille des nations et la République du Suriname se réjouit à l'idée de pouvoir travailler à l'avenir avec ce pays pour mettre en oeuvre les buts et principes de l'Organisation.

Cette Assemblée du millénaire est une occasion unique pour faire le bilan des expériences récentes et d'y réfléchir sur la base du phénomène de la mondialisation qui continue de dominer l'évolution de la situation économique, politique et culturelle aux niveaux national et international, et affecte ainsi la vie quotidienne de millions de personnes et leurs institutions ainsi que les relations entre États.

Nous admettons que la mondialisation peut être une force puissante et dynamique dans la promotion de la croissance économique et du développement, mais elle présente aussi des risques et de nouveaux défis pour les individus comme pour les nations. En réalité, la mondialisation a créé de nouvelles disparités économiques, puisque ses avantages sont surtout concentrés dans un nombre réduit de pays. Ceci a accru la vulnérabilité et l'instabilité économique, en particulier des pays les moins avancés et des petits États qui sont structurellement faibles et vulnérables.

Beaucoup de ces pays éprouvent des difficultés à faire face à la concurrence accrue liée à la libéralisation des échanges et au fait qu'ils ne sont pas capables de profiter des nouvelles possibilités offertes par la mondialisation, ce qui en retour risque de les marginaliser, voire de les isoler totalement et d'en faire ce que l'on appelle les grands perdants de la mondialisation.

C'est pour cette raison que durant le récent Sommet du millénaire, un consensus s'est dessiné, au plus haut niveau politique, pour placer la mondialisation

dans le cadre plus large du développement, soulignant qu'il en va de notre responsabilité commune de faire en sorte que les bénéfices de la mondialisation soient accessibles à tous sur une base équitable, et cela à travers un processus de décision plus participatif, plus inclusif et plus transparent dans les dossiers économiques internationaux.

Nous sommes aussi d'accord sur le fait que l'ONU, en tant que forum le plus universel, a un rôle central et crucial à jouer dans le renforcement de la compréhension et du consensus parmi ses Membres, de manière à créer plus de possibilités pour tous et, en fait, à ne pas laisser des milliards de personnes dans la pauvreté et l'exclusion. Nous attendons que l'on entreprenne des actions concrètes à ce sujet.

Toutes les nations sont collectivement responsables d'aborder les préoccupations mondiales actuelles, par exemple : le sous-développement, l'extrême pauvreté, l'inégalité croissante parmi les nations et à l'intérieur de chacune d'elles, les conflits violents et les guerres civiles qui provoquent des souffrances humaines indicibles dans le Sud (et sont alimentées par le bazar mondial des armements), la dégradation de l'environnement, les réfugiés et les migrations, le VIH/sida et les autres menaces à la santé publique, le comblement du « fossé numérique » et l'apparition de consortiums mondiaux de la criminalité.

Dans le contexte de ce qui vient d'être cité, nous félicitons de l'initiative prise par le Secrétaire général de créer une équipe de travail numérique dans le but de combler le « fossé numérique ». Pour ne pas être en retard en cette période dominée par le progrès des technologies de l'information et de la communication, le Président de la République du Suriname a lancé, durant sa déclaration inaugurale, le 12 août, une initiative nationale sur les technologies de l'information et de la communication. Cette initiative a pour but de « sauter dans le train du numérique » sans perdre de temps et de promouvoir l'accès national aux services d'information et de communication à tous les niveaux de l'enseignement et dans tous les secteurs du service public. Nous nous félicitons de la contribution du Royaume de Norvège à l'aide aux petits États insulaires en développement dans ce domaine.

En avril dernier, les pays en développement se sont rencontrés à La Havane. Dans un esprit renouvelé de coopération, de solidarité et de responsabilités partagées, ils ont convenu de serrer les rangs et d'appli-

quer un programme pragmatique pour aider les pays en développement à combler le fossé qui les sépare de leurs opulents partenaires du Nord. Bien qu'essentielle pour le développement, la coopération Sud-Sud ne peut pas se substituer à la coopération Nord-Sud. Néanmoins, de meilleures relations entre États du Sud contribueront à de meilleures relations entre le Nord et le Sud.

Malheureusement, la mondialisation et la libéralisation du commerce n'ont pas créé les conditions nécessaires à l'accélération de la croissance et du développement dans les petits États vulnérables. À l'inverse, ces États se retrouvent de plus en plus marginalisés dans l'économie mondiale. Ils sont menacés par les dispositions de l'Organisation mondiale du commerce qui exigent la suppression des accords tarifaires préférentiels et particuliers, lesquels visaient exclusivement à égaliser les chances. C'est pourquoi nous demandons à nouveau que la communauté internationale adopte au plus vite un index de vulnérabilité pour permettre d'aider ces pays en fonction de leur fragilité spécifique et non pas seulement en fonction de leur produit national brut. Nous nous félicitons que la Déclaration du millénaire comporte un appel à la mise en place d'un tel indice de vulnérabilité.

Récemment, les 12 Présidents d'Amérique du Sud se sont réunis à Brasilia pour discuter des dossiers redoutables qui concernent toute la région, et pour affirmer leur volonté et leur appui politiques, fondement solide d'un renforcement de la coopération entre ces pays. Nous remercions le Gouvernement brésilien qui a si aimablement accueilli ce Sommet. La déclaration qui en est issue souligne, dans l'esprit et dans la lettre, la nécessité d'une coopération plus étroite entre nos pays pour nous adapter avec succès aux exigences de la mondialisation.

À l'aube du nouveau millénaire, le Gouvernement du Suriname considère qu'il est d'une importance cruciale que les États Membres parviennent à des résultats tangibles dans des domaines comme le désarmement, le contrôle et la non-prolifération des armes nucléaires, pour maintenir la paix et renforcer la sécurité internationale au profit de tous les États.

Dans nos efforts pour rendre l'ONU plus efficace dans le traitement des affaires de sécurité et de paix mondiales, la réforme du Conseil de sécurité reste cruciale. Jusqu'à présent, cependant, nous ne sommes pas parvenus à un consensus sur la restructuration et la ré-

forme de cet organe important, du fait des divergences entre les États Membres sur la portée et la nature des changements nécessaires. Mon gouvernement réitère son point de vue : le Conseil élargi doit s'ouvrir à de nouveaux membres appartenant tant au monde développé qu'au monde en développement. Dans ce contexte, mon gouvernement trouve utiles les propositions présentées par le Mouvement des pays non-alignés.

Nous croyons aussi qu'il faut trouver un accord sur les relations régissant le Conseil et les autres organes principaux de l'ONU, comme le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait concentrer son action sur les affaires de sécurité, alors que les engagements provisoires de l'ONU dans le développement socioéconomique et politique des pays concernés devraient être coordonnés par le Conseil économique et social et/ou l'Assemblée générale. Basé sur la Charte, un tel aménagement contribuera sans aucun doute à augmenter l'impact et l'efficacité de l'ONU, tout en limitant l'influence sur ses activités des considérations de politique intérieure propres à ces pays. Profitons du mouvement amorcé par le Sommet du millénaire pour renforcer notre détermination de dégager aussi vite que possible un consensus sur ce sujet.

Le Gouvernement du Suriname souhaite souligner l'importance de l'ONU comme forum universel permettant à ses États Membres de parvenir à un consensus sur des dossiers relatifs à la paix, la sécurité, le développement et la coopération économique internationale. Nous souhaitons exprimer notre gratitude au Royaume des Pays-Bas, qui a repris sa coopération

bilatérale avec notre pays et le remercier pour son appui dans ce secteur.

La Charte des Nations Unies énonce de hauts et nobles principes qui sont toujours valables aujourd'hui; des principes qui ont été récemment réaffirmés par tous les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du millénaire.

En vue de faire de l'ONU un instrument plus efficace aux mains des peuples du monde, nous devons toujours nous inspirer de ces principes dans la conduite des affaires nationales et internationales. À cet égard, il est fondamental d'honorer l'engagement d'assurer les moyens financiers nécessaires, en temps voulu et de façon prévisible, pour que l'Organisation puisse réaliser ses tâches.

Enfin, et alors que nous entamons un nouveau millénaire dans un village planétaire en formation, nous devons toujours savoir que nous sommes une seule famille humaine dans toute notre diversité, vivant sur une patrie commune, la Terre, et que nous devons donc coopérer pour créer un monde plus juste, plus durable et plus pacifique assurant à chacun un environnement sain et une juste part des ressources. Il s'agit en fait, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport du millénaire, d'un monde libéré du besoin, libéré de la peur et qui ne compromette pas la capacité de notre planète de répondre aux besoins de nos enfants et des futures générations. Mon pays est prêt à assumer son rôle et à contribuer à cet effort commun, notre effort à tous.

La séance est levée à 12 h 35.